

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 334^E SESSION

Date 22/05/2023 – 26/06/2023

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Réunion : Strasbourg

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours ;
 - Examiner les rapports nationaux pour les conclusions XXII-4 (2023) de la Charte de 1961 et les conclusions 2023 de la Charte révisée ;
 - Examiner les projets de constats pour les Constats 2023.
 - Examiner l'évolution de la procédure concernant les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961).
 - Examiner et arrêter la liste des questions à transmettre aux États parties pour le rapport ad hoc sur la crise du coût de la vie.

- Reprendre la discussion sur le renforcement du cadre du Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux.
- Examiner et adopter les dates de session pour 2024

Résultats

- 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans les réclamations suivantes :
 - *Associazione Sindacale Militari (ASSO.MIL.) c. Italie*
Réclamation n° 213/2022
 - *Federação Nacional dos Professores (FENPROF) c. Portugal*
Réclamation n° 216/2022
- 2) Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé concernant la réclamation suivante :
 - *Association of Secondary Teachers Ireland (ASTI) c. Irlande*
Réclamation n° 180/2019
- 3) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les Conclusions XXII-4 (2023) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2023 de la Charte révisée.
- 4) Le Comité a examiné les projets de constats pour les Constats 2023.
- 5) Le Comité a examiné et adopté une liste de questions à transmettre aux États parties pour le rapport ad hoc sur la crise du coût de la vie.
- 6) Le Comité a repris le débat sur le renforcement du cadre des droits sociaux du Conseil de l'Europe à la lumière des résultats du sommet de Reykjavik (16-17 mai 2023).
- 7) Le Comité a étudié et adopté la proposition pour les dates de session 2024.

Conclusions/ Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en instance ;
- de transmettre aux parties les décisions sur la recevabilité et de les publier ;
- de transmettre aux parties et au Comité des Ministres la décision sur le bien-fondé selon la procédure habituelle ;

- de rester en contact avec les États parties concernés pour ce qui est des rapports et des réunions sur les dispositions non acceptées.

Participants

Aoife NOLAN, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Tatiana PUIU, Vice-Présidente
Kristīne DUPATE, Rapporteure générale
József HAJDÚ
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN
Carmen SALSEDO BELTRÁN
Franz MARHOLD
Alla FEDOROVA

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint